

Fresnes *infos* n°7

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION - Avril 2017

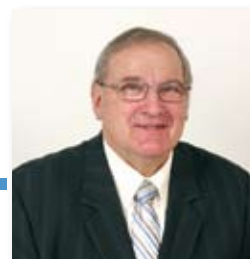
www.fresnes41.fr



Sommaire

- 3/7** Compte rendu du conseil
- 8/9** Social, événements, affaires scolaires, bibliothèque
- 10** Vie associative
- 11/12** Infos utiles

EDITO



Chères Fresnoises, Chers Fresnois,

En raison des échéances électorales, le mot du Maire n'est pas édité.

Vous trouverez dans ce Fresnes Infos les informations relatives à la commune.

Bonne lecture de ce bulletin périodique.

Bonne saison printanière à tous.

*Le Maire
Jean-Marie DYE*



T B L C
Transport et Déménagement
LOCATION DE VEHICULE AVEC CHAUFFEUR

41700 FRESNES

PORT : 06.74.02.44.49
jean-luc-brillant@orange.fr

Allianz

Avec vous de **A à Z**

Assurances
Particuliers
Professionnels

Alexandre HOMET • VENDÔME • 02 54 77 17 14

Compte rendu de la séance du vendredi 10 février 2017 à 20h30

Séance du 10 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix du mois de février

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DYÉ Jean-Marie, Maire.

Date de convocation : 3 février 2017

Date d'affichage : 3 février 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 14

Présents : MM DYÉ Jean-Marie, AUDIANNE Marie-Claude, CHARLUTEAU Grégory, DEPOND Jean-Marie, FOINARD Corine, MONTARU Jean-Pierre, FOLLET Mireille, PRIOUX Sébastien, HOMET Céline, BENOIST Béatrice et BOIS Pierre.

Absents excusés : Mme RILLET Patricia donne pouvoir à Mme AUDIANNE Marie-Claude.

Mr CHARTRAIN Daniel donne pouvoir à Mr DEPOND Jean-Marie.

Mme GASTOUT Sandrine donne pouvoir à FOINARD Corine.

Absents : Mr GAUTIER Patrick

Madame AUDIANNE Marie-Claude a été nommée secrétaire de séance.

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter une question à l'ordre du jour, à savoir fixer le montant de l'indemnité au m² lors des régularisations d'emprise foncière. Le Conseil Municipal est d'accord pour rajouter cette question à l'ordre du jour.

Après approbation du compte rendu du 18 novembre 2016 passage à l'ordre du jour.

FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ AU m² LORS DES RÉGULARISATIONS D'EMPRISE FONCIÈRE.

Monsieur le maire rappelle qu'aujourd'hui la cession gratuite d'un terrain dans le cadre de la délivrance des autorisations d'urbanisme est considérée comme spoliatrice et illégale. Elle ne peut donc plus intervenir depuis la parution au journal officiel 23 Septembre 2010 de la suppression de l'article L 332-6-1-2^e du code de l'urbanisme.

Cet outil fiscal permettait à la commune d'obtenir la cession à titre gratuit d'une fraction de l'assiette d'un permis de construire au moment de sa délivrance à hauteur de 10% de la surface du terrain dès lors que la commune avait un projet d'aménagement.

Il permettait notamment de régulariser les emprises foncières du domaine public routier dans des conditions financières acceptables pour la collectivité et cela était un juste retour des choses puisque c'est la présence des voiries et des équipements publics qui garantissent la viabilité des terrains. Sans la présence de ces infrastructures, les terrains devenus constructibles seraient restés agricoles ou naturels. La régularisation des emprises foncières dans les conditions actuelles est devenue problématique pour les finances communales. En conséquence des morceaux de voirie bien qu'appartenant à des personnes

de droit privé sont affectés à la circulation publique et malgré la dépossession en terme de jouissance, les propriétaires restent fiscalement les garants de ces emprises sous voirie.

L'emprise de voirie se détermine par l'alignement qui consiste à définir la limite du domaine public routier au droit des propriétés riveraines soit par un alignement individuel soit par un plan d'alignement (article L 112-1 du code de la voirie routière). Il revient à l'autorité gestionnaire de la voirie de fixer d'une manière unilatérale la ligne séparatrice entre le domaine public et le domaine privé sans emporter le droit de la propriété.

La notion d'alignement relève donc d'un enjeu très important vis-à-vis de la protection du domaine public mais aussi de l'implantation des constructions, clôtures et haies.

Aussi afin de veiller à garantir une équité de traitement des citoyens face à la charge publique, il apparaît opportun de fixer un prix d'achat des terrains entrant dans le champ des régularisations d'emprises des voies publiques à partir de la date de cette délibération pour tous nouveaux bornages de terrains situés en bordure du domaine public routier.

Toute situation antérieure de cession gratuite, d'abandon ou d'abandon de fait au profit de la commune ne pourra entrer dans le champ d'application de cette délibération.

Bien évidemment l'utilisation de tarif de rachat ne sera applicable que dans les circonstances amiables. Dans le cadre d'une procédure par voie d'expropriation, ce prix ne sera pas applicable, le montant étant fixé par le juge de l'expropriation.

Dans le cadre de cette délibération, il est précisé qu'il n'est pas possible de créer de voie nouvelle.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré à l'unanimité des présents, soit par 14 voix pour, le conseil municipal :

ARTICLE 1 :

APPROUVE le principe de fixation d'un prix unique des terrains situés sous emprise de voie publique en vue de procéder à la régularisation de l'assiette du domaine public routier sur la commune de Fresnes.

ARTICLE 2 :

FIXE le montant de l'indemnité à 0,30 € par mètre carré de terrain acquis par la commune sous emprise du domaine public routier.

ARTICLE 3 :

PRECISE que les indemnités s'élèveront à minima à 20 € quelle que soit la surface régularisée.

ARTICLE 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 5 :

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à l'acquisition d'une emprise communale pour l'élargissement de voirie.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES D'INVESTISSEMENT EN VUE DE LA PRÉPARATION DES BUDGETS 2017

Monsieur le Maire évoque les différents projets possibles pour le budget communal 2017 qui seront à étudier et à choisir en commission finances et expose à cet effet des différents devis recueillis.

Liste des projets :

Etudes et construction salles multi activités.

Busage partiel Rue de Chitenay.

Rue de la Gendronnière : aménagement de voirie.

Columbarium aménagement.

Rampe personnes à mobilité réduite dans l'Eglise.
Eclairage public Rue des Rasoirs.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE FONCTIONNEMENT EN VUE DE LA PREPARATION DES BUDGETS 2017

Monsieur le Maire évoque les différents travaux d'entretien nécessaire pour le budget communal 2017 qui seront à étudier et à choisir en commission finances et expose à cet effet les différents devis recueillis.

Liste des projets :

Enduit murs cimetière.

Réparation de la porte de l'Eglise.

Réparation des cloches de l'Eglise avec mise en protection électrique.

Calfeutrage dessous toiture Chœur et Chapelle de l'Eglise.

DEVIS RETENUS

Après avoir eu connaissance des différents devis reçus, le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité des présents de retenir les devis suivant et de régler les factures correspondantes avant le vote du budget communal 2017 :

Pour la section d'investissement :

Ets POITOUT pour le busage du reste de fossé Rue de Chitenay avec création d'un sentier piéton pour un montant HT de 3 621,50 € (soit 4 345,80 € TTC reporté au compte 2152 du budget investissement communal 2017).

Ets la Menuiserie Couddoise pour la création d'une rampe accès handicapés dans l'église pour un montant HT de 1 949,76 € (soit 2 339,71 € TTC reporté au compte 2188 du budget investissement communal 2017).

Ets POITOUT pour la création d'un fossé rue du Bois de Mont pour un montant HT de 593,00 € (soit 711,60 € reporté au compte 2152 du budget investissement communal 2017).

SAS GEOMEXPERT pour les plans topographique de la construction de salles multi-activité pour le dépôt du permis de construire d'un montant HT de 917,72 € (soit 1 101,26 € TTC reporté au compte 2031 du budget investissement communal 2017).

Ets MEFRAN pour l'achat de 8 bancs pour l'église et autres d'un montant HT 544 € (soit TTC de 652,80 € reporté au compte 2184 du budget investissement communal 2017).

Pour la section de fonctionnement :

La Menuiserie Couddoise pour la réparation de la porte de l'église d'un montant HT de 1 843,16 € (soit 2 211,79 € TTC).

SAS GOUGEON pour le changement du moteur des cloches de l'église et la mise en protection électrique d'un montant HT de 2 194,00 € (soit 2 632,80 € TTC).

SARL BOURSIER pour le calfeutrage du dessous de la toiture du chœur et de la chapelle de l'église et pour le remplacement d'une pierre sur une pilasse côté des grandes portes pour un montant HT de 1 401 € (soit 1 684,80 € TTC).

INTERCOMMUNALITE : MAINTIEN DU POUVOIR DE POLICE DU MAIRE POUR LES COMPETENCES ENCORE DU DOMAINE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la fusion des deux EPCI à fiscalité propre a conduit à une nouvelle composition du conseil communautaire et à l'élection d'un nouveau président. Cette élection du président entraîne le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale en matière d'assainissement, de collecte des déchets ménagers, d'accueil et de l'habitat des gens du voyage, de police de la

circulation et du stationnement, de délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi et de sécurité de l'habitat, dès lors que la communauté exerce la ou les compétences qui correspondent à ces pouvoirs de police spéciale.

Dans les six mois qui suivent ce transfert automatique, les maires des Communes membres peuvent s'y opposer. A compter de la notification de cette opposition, le ou les pouvoirs de police qui ont fait l'objet de l'opposition des maires leur sont restitués.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de délibérer pour s'opposer à ce transfert de pouvoir de police.

Le Conseil Municipal, après délibération, se prononce à l'unanimité des présents, soit par 14 voix, contre le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale de la Commune en matière d'assainissement, de collecte des déchets ménagers, d'accueil et de l'habitat des gens du voyage, de police de la circulation et du stationnement, de délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi et de sécurité de l'habitat vers la nouvelle EPCI. Ces pouvoirs de police spéciale resteront donc communales.

PRIX DE LA CARTE DE PECHE ANNUELLE POUR LES PECHEURS HORS COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réunion pêche, les régisseurs proposent de réduire le prix de la carte annuelle pour les pêcheurs hors commune à 50 € au lieu des 70 € actuel.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité des présents de fixer à 50 € le prix de la carte de pêche annuelle pour les pêcheurs hors commune à compter la saison de pêche 2017.

POINT PROJET SALLES MULTI-ACTIVITES

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée du dossier concernant le projet de salles multi-activités, notamment sur les demandes de subvention et fait passer les derniers plans de l'architecte. Le comité consultatif bâtiment communaux sera prochainement réuni pour l'implantation du bâtiment.

Le devis concernant la RT2012 a été signé pour un montant HT de 1 000 €.

POINT INTERCOMMUNALITE ET SMIEEOM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la fusion les commissions intercommunales ont été reconduites à l'identique, plus des représentants de l'ancienne communauté du Cher à la Loire. Seuls les délégués du SMIEEOM ont été revotés.

Un point PLUI a également été fait. Le comité consultatif urbanisme se réunit le 15 février 2017.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Sur les travaux prévus par le SIDELC Rue de la Taille Picard.
- Sur la mise en disponibilité pour convenances personnelles d'une personne au secrétariat de Mairie pour 2 ans à compter du 15 avril 2017.

- Du maintien du nombre de classes actuelles pour la prochaine rentrée scolaire.

- Des prochaines réunions à venir :

Commission impôt directe le 22 février 2017 à 18 heures

Commission finances :

Le 3 mars 2017 à 20h

Le 24 mars 2017 à 20h

Le 31 mars 2017 à 20h élargie au Conseil Municipal

Réunion Conseil Municipal pour le vote des budgets le 7 avril 2017 à 20h30.

Informations sur la réunion de pays qui s'est déroulée le 9 février 2017 à Montrichard.

La séance est levée à 22h45.

Le Maire,
J.M DYÉ.

Compte rendu de la séance du vendredi 10 février 2017 à 20h30

Séance du 10 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix du mois de mars

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DYÉ Jean-Marie, Maire.

Date de convocation : 03 mars 2017

Date d'affichage : 03 mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 15

Présents : MM DYÉ Jean-Marie, FOLLET Mireille, FOINARD Corine, GASTOUT Sandrine, RILLET Patricia, GAUTIER Patrick, AUDIANNE Marie-Claude, DEPOND Jean-Marie, PRIOUX Sébastien, MONTARU Jean-Pierre, BOIS Pierre,

Absents excusés : Mr CHARLUTEAU Grégory donne pouvoir à Mr MONTARU Jean Pierre.

Mme HOMET Céline donne pouvoir à Mr PRIOUX Sébastien.

Mme BENOIST Béatrice donne pouvoir à Mme GASTOUT Sandrine.

Mr CHARTRAIN Daniel donne pouvoir à Mr DEPOND Jean-Marie.

Monsieur BOIS Pierre a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur GAUTIER Patrick demande une rectification sur le compte rendu du 10 Février : absent excusé et non absent ayant reçu sa convocation après la réunion de conseil suite à un problème de réception du courrier.

Après approbation du compte rendu du 10 Février 2017, passage à l'ordre du jour.

SALLES MULTI-ACTIVITÉS

VALIDATION DES PLANS DES SALLES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aura quelques modifications pour les salles multi-activités :

- l'élargissement des portes, doubles portes,
- les sanitaires de la garderie seront équipés en plus d'un WC cabine et d'une douche, avec diminution du local poubelle, à cet effet un agrandissement de 6.66m² environ coté sanitaires garderie.

- Un WC Handicapé sera équipé avec douche à l'italienne.

Le Conseil Municipal après délibération, décide par 14 voix pour et 1 blanc pour la signature des validations des plans définitifs.

VALIDATION DE L'IMPLANTATION DU BATIMENT SUR LE TERRAIN

PAR L'ARCHITECTE PARCELLE N° C 838.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la validation de l'implantation du bâtiment sur la Parcelle n° C 838. Un recul de 10m de l'angle de l'entrée et le décalage de 4m vers la Bièvre par rapport à la référence du point situé sur la dalle de béton a été matérialisé. Cette implantation a été réalisée en présence des membres du comité consultatif des bâtiments communaux le 2 Mars 2017.

Le Conseil Municipal après délibération, décide par 14 voix pour et 1 blanc de la validation de l'implantation du bâtiment.

DEPOT DU PERMIS DE CONTRUIRE.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer le permis de construire après la validation du coloris des menuiseries (volets roulants et des huisseries, etc.). Il informe de la convocation de l'architecte lors de la prochaine réunion concernant le coloris des menuiseries.

Le Conseil Municipal après délibération, décide par 14 voix pour et 1 blanc pour le dépôt du permis de construire du bâtiment après la validation du coloris.

IMPLANTATION DU BATIMENT PAR LE GÉOMETRE.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal demande l'autorisation à signer le devis de l'implantation du bâtiment par le géomètre.

Le Conseil Municipal après délibération, décide par 14 voix pour et 1 blanc pour l'implantation du bâtiment par le géomètre suivant le projet retenu précédemment.

ÉTUDE DES NORMES POUR DEPOT PERMIS DE CONSTRUIRE.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autorisation d'effectuer une étude pour les normes PMR Personne à mobilité réduite auprès de la SOCOTEC d'un montant de 1000 € environ. Le Conseil Municipal après délibération, décide par 14 voix pour et 1 blanc de donner tous pouvoirs à Mr Le Maire à faire réaliser cette étude en vue du dépôt de permis de construire.

REPRISES DES DÉLIBÉRATIONS RÉCENTES POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX DIVERS PARTENAIRES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut reprendre les délibérations de demande de subventions pour avoir des demandes plus récentes selon le plan de financement de Novembre 2016 :

- la délibération de la communauté de communes Fonds de Concours de 60 000 €,
- la délibération de l'aide enfance-Jeunesse 100 000 € environ,
- la délibération auprès du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, le Conseil Municipal sollicite une subvention de 415 000 €.

Il demande l'éligibilité sur la totalité du projet.

Le Conseil Municipal après délibération, décide par 14 voix pour et 1 blanc la reprise de ces trois délibérations citées ci-dessus.

AQUISITION DE TERRAIN AUTOUR DU LAVOIR ET DE L'ÉGLISE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle proposition nous a été faite par le propriétaire. Elle consiste à l'achat possible des parcelles C 700, C 702, C 130 pour une surface de 1453 m² environ, dont 377 m² constructibles prévu initialement et l'acquisition d'une parcelle située devant le lavoir de l'autre côté du bief parcelle n° C653 pour une surface 3450 m² environ sur laquelle il existe une pièce d'eau. La surface totale proposée à la vente est de 4903m² pour un montant de 20 000 € net vendeur.

Le Conseil Municipal après délibération, décide par 13 voix pour

et 2 blancs de donner tous pouvoirs à Mr Le Maire à signer tous les documents nécessaires pour l'acquisition de ces terrains.

CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR EN VUE D'UNE PROMOTION INTERNE.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la suppression du poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe et la création d'un poste de rédacteur en vue d'une promotion interne par rapport au travail fourni et effectué avec talent et précision depuis plusieurs années par cet agent.

Le Conseil Municipal après délibération, décide par 12 voix pour, 1 voix contre et 2 blancs de cette suppression et la création du poste de rédacteur.

REMPLACEMENT D'UN POSTE VACANT AU SECRÉTARIAT DE MAIRIE AVEC POLYVALENCE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un poste au secrétariat de mairie va être vacant à partir du 15 Avril 2016 pour une durée de 2 ans. Actuellement un agent intervient en détachement pour une durée de 20H hebdomadaire. La mutation de cet agent peut être effective en Août 2017 à l'issue d'une seconde période de détachement de Mai à fin Juillet. Cette personne fonctionnaire territoriale nous a été détachée suite à la dissolution du SIVOS Thésée-Bourré.

Prise de parole de Mme RILLET concernant les tâches administratives, l'urbanisme et le PLUI.

Prise de parole de Mme AUDIANNE concernant la polyvalence que cet agent pourrait intervenir à l'école et à la garderie. Actuellement cette personne a fait des remplacements sur le temps de la cantine (surveillance dans la cour).

Mr PRIOUX et Mr GAUTIER sont intervenus concernant d'autres possibilités de remplacement et du risque de retour de l'agent en disponibilité. Mr Le Maire propose de supprimer le poste de 35H hebdomadaire en créant un poste avec une polyvalence supplémentaire à l'école et à la garderie à 31H hebdomadaire. Le Conseil Municipal après délibération, décide par 11 voix pour et 4 voix contre, le remplacement du poste vacant par le poste avec polyvalence.

Mr Le Maire demande tous pouvoirs pour engager cette future mutation avec le centre de gestion et la commune de rattachement actuelle de l'agent.

TENUE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'élaboration des présences pour la tenue du bureau de vote. Chaque membre du conseil municipal doit se positionner dans un créneau sur les deux dates fournies (ci-dessous les deux tableaux).

Elections Présidentielles

23 avril 2017

1er tour

HORAIRES	NOMS
Ouverture du bureau 8h	J.M DYÉ
8h - 11h	P.RILLET J.P MONTARU B.BENOIST
11h - 14h30	M.C AUDIANNE S.GASTOUT C.FOINARD
14h30 - 18h	J.M DYÉ J.M DEPOND P.GAUTIER

Fermeture du bureau 18h J.M DYÉ

Elections Présidentielles

7 mai 2017

1ème tour

HORAIRES	NOMS
Ouverture du bureau 8h	J.M DYÉ
8h - 11h	J.M DYÉ C.HOMET S.PRIOUX
11h - 14h30	M.C AUDIANNE M.FOLLET J.M DEPOND
14h30 - 18h	G.CHARLUTEAU J.M MONTARU P.BOIS
Fermeture du bureau 18h	J.M DYÉ

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mr Le Maire propose au Conseil Municipal la possibilité de déposer une plaque pour dénommer le groupe scolaire en mémoire de Mr LECOMTE Jean-Marie Maire de Fresnes.

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que les deux rampes d'accès à l'église et à la classe Rue de Fougères seront installées par les employés communaux dans le souci d'un moindre coût et pour ne pas amputer le préau de l'emprise d'une rampe fixe.

La séance est levée à 22h07.

Le Maire,
J.M DYÉ.

Compte rendu de la séance du vendredi 31 mars 2017 à 21h30

Séance du 31 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente-et-un du mois de mars Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DYÉ Jean-Marie, Maire.

Date de convocation : 24 mars 2017

Date d'affichage : 24 mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

Présents : MM DYÉ Jean-Marie, AUDIANNE Marie-Claude, CHARLUTEAU Grégory, RILLET Patricia, DEPOND Jean-Marie, FOINARD Corine, MONTARU Jean-Pierre, FOLLET Mireille, PRIOUX Sébastien, GASTOUT Sandrine, HOMET Céline, GAUTIER Patrick, et BOIS Pierre.

Absents excusés : Mr CHARTRAIN Daniel donne pouvoir à Mr DEPOND Jean-Marie.

Mme BENOIST Béatrice donne pouvoir à Mr GAUTIER Patrick.

Monsieur MONTARU Jean-Pierre a été nommé secrétaire de séance..

VOTE DES TAUX DES 3 TAXES POUR 2017 : TH, TFB, tfnb

Monsieur le Maire commence par faire le point sur les

subventions obtenues pour le projet de salles multi-activités :
DSR : 24 000 € + 2018.

Fond de concours communauté : 60 000 €.

Enfance jeunesse (communauté) : 30 000 €.

CAF : 70 000 € + 65 000 € en emprunt à taux zéro à rembourser sur 10 ans.

Parlementaire : 10 000 €.

Puis poursuit par un point fiscalité comparatif avec les différentes communes de même strate et voisines, et rappelle que la réalisation des projets passe également par la maîtrise de la fiscalité communale.

Fresnes a sa fiscalité inférieure de 17,7% par rapport aux Communes de même strate, le produit d'impôt par habitant est inférieur à presque toutes les Communes voisines.

Après cette présentation Monsieur le Maire demande de suivre le Conseil de Monsieur le Percepteur et le rapport du cabinet Mazars indiquant qu'il est nécessaire de bouger la fiscalité. Celle-ci n'ayant pas évoluée depuis 2009.

Vu les réunions finances préparant les budgets primitifs 2017, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation des taux d'imposition pour 2017 d'environ 2 points, pour un produit attendu de 328 469 €, soit une recette supplémentaire de 35 850 € par rapport à celles attendues à taux constants.

Les taux d'imposition proposés sont :

TAXE D'HABITATION : 15,75 %

TAXE FONCIER BATI : 23,41 %

TAXE FONCIER NON BATI : 52,89 %

Le débat est ouvert :

Risque d'augmentation des taux de la part du département encore pour 2017.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux afin d'obtenir une augmentation de produit de 36 000 € environ et précise qu'à ce jour, l'augmentation bénéficie entièrement à la Commune.

Une personne propose une augmentation d'un point cette année et d'un point l'année suivant.

L'augmentation de 2 points correspond à une hausse de 12 % du produit des 3 taxes.

Décaler l'augmentation à l'année prochaine lorsque le projet sera plus avancé concernant les aides à obtenir.

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour cette augmentation des taux pour 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 7 voix pour, 7 voix contre et 1 blanc, de ne pas augmenter les taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2017.

De ce fait, les taux votés pour 2017 restent ceux de 2016 à savoir :

TAXE D'HABITATION : 13,75 %

TAXE FONCIER BATI : 21,25 %

TAXE FONCIER NON BATI : 48,00 %

SUPPRESSION DE LA DELIBERATION DU 10 FEVRIER 2017 CONCERNANT L'INTERCOMMUNALITE POUR LE MAINTIEN DU POUVOIR DE POLICE DU MAIRE POUR LES COMPETENCES ENCORE DU DOMAINE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut supprimer la délibération prise le 10 février 2017 concernant le maintien des pouvoirs de police du Maire pour les compétences

encore du domaine communal suite à la fusion des deux EPCI. En effet, ces prérogatives étant du domaine réservé du Maire, le Conseil Municipal n'a pas à délibérer sur ce point. Il faut juste un arrêté du Maire. Celui-ci a été pris.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soir à l'unanimité, de supprimer la délibération n° DE-2017-02-03 du 10 février 2017 concernant le maintien des pouvoirs de police du Maire pour les compétences encore du domaine communal suite à la fusion des deux EPCI.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame RILLET Patricia informe le Conseil Municipal des prochaines réunions publiques concernant le PLUI.

Madame HOMET Céline fait part d'une demande d'un administré pour la pose d'un compteur d'eau. Son terrain étant en zone NC, cela est impossible suite à une délibération antérieure, afin d'éviter les constructions illégales.

La séance est levée à 22h15.

Le Maire,

J.M DYÉ.



Entreprise de Peinture
JOSSE ELIE

Design Production 08 33 82 81 90

Peinture intérieur - extérieur
Pose de papiers peints et tous revêtements muraux
Pose de moquettes et sols souples
Ravonnements de façades
Neuf et Rénovation

24 rue des Touches
41700 Fresnes
06 35 11 94 16
02 36 23 59 64

DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS
ET PRIVÉS TOUTES DISTANCES
CIRCUITS TOURISTIQUES
LIAISONS AEROPORTS ET GARES
TRANSPORTS SCOLAIRES

DAMIEN NOEL
FRESNES

TAXI

06.75.73.10.57
02.54.79.69.58



CH Profinances
Rachat de crédits & Prêts immobiliers

Céline Homet
Intermédiaire en Opérations de Banque
56, rue de marçon
41700 FRESNES

Tel : 02.54.79.58.52
02.54.46.16.04
port : 06.74.57.76.75
chprofinances@orange.fr

Voeux du Maire

Le 14 janvier a eu lieu la cérémonie des vœux municipaux au foyer communal. Le public a une nouvelle fois été nombreux pour l'occasion.

Le maire Jean-Marie Dyé était entouré du président de la communauté de communes Jean-Luc Brault, de la conseillère départementale Geneviève Repinçay et des maires des communes voisines.

M. Dyé a pu dresser le bilan des différentes réalisations 2016 en matière de voirie, d'enfouissement des réseaux, de travaux de sécurisation (élagage des arbres au parc de loisirs, remise en état des poteaux de sécurité sur les sentiers piétons) et de rénovation (révision des toitures des bâtiments publics, réparation des portes extérieures de l'école et peinture du sol de la salle de motricité).

Un tourniquet a été installé sur le parc de loisirs et la bibliothèque a été dotée de matériel informatique.

En ce qui concerne les projets 2017, c'est l'étude de la réalisation de salles multi-activités qui a été présentée et qui permettra, via 3 salles, de servir à l'école pour la garderie et les temps d'activité périscolaires, aux associations, à la municipalité pour les différentes manifestations.

Elles permettront aux Fresnois et Fresnoises de disposer d'un équipement fonctionnel en améliorant leur cadre de vie.

Tous les partenaires ont été sollicités pour contribuer à ce projet au travers de subventions.

Jean-Marie Dyé a terminé son discours en rappelant les inquiétudes soulevées par la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dont l'échéance est fin 2019.

Enfin, il informe que la commune de Fresnes est désormais rattachée à l'arrondissement de Romorantin Lanthenay.

La cérémonie a été ponctuée par des intermèdes musicaux interprétés par l'harmonie Contres UT.



Bibliothèque

Sous l'égide de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de Loir et Cher, avec la participation des sapeurs pompiers de Contres que nous remercions, nous avons pu concrétiser notre projet de sensibilisation aux gestes qui sauvent.

L'information effectuée par la municipalité a porté ses fruits et la journée du 4 mars fût très appréciée des 35 participants. Nul doute que leur témoignage amènera à une prise de conscience sur la nécessité d'une telle formation.

Nous organisons, en association avec l'école, une journée portes ouvertes le samedi 10 juin dans nos murs au 24 rue de Fougères.

Le thème sera la naissance d'un livre.

Un auteur d'une commune voisine, M. Christian Goemaère, viendra échanger avec les lecteurs de son premier ouvrage.

Tous les fresnois y sont cordialement invités.

Par ailleurs nous continuons à vous accueillir :

- le mercredi de 15 h 30 à 17 h 30
- le vendredi de 16 h 45 à 18 h 30
- les 1er et 3ème samedi du mois de 10 h à 11 h 30



Autorisation de sortie de territoire

NOUVEAU

Un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs est mis en oeuvre depuis le 15 Janvier 2017. L'autorisation de sortie sera matérialisée par l'usage d'un formulaire CERFA n°15646*01, renseigné et signé par un titulaire de l'autorité parentale, accompagné de la copie de la pièce d'identité du signataire.

Ce formulaire sera accessible sur le site www.service-public.fr.

Carte d'identité

NOUVEAU

A compter de mars 2017, seules les mairies équipées d'un dispositif de recueil des empreintes numérisées pourront instruire les demandes de carte nationale d'identité (mairies de Contres, Vineuil, Blois, Montrichard, Romorantin, Oucques et Mer).

Vous pouvez effectuer votre pré-demande en ligne en créant un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://ants.gouv.fr/>

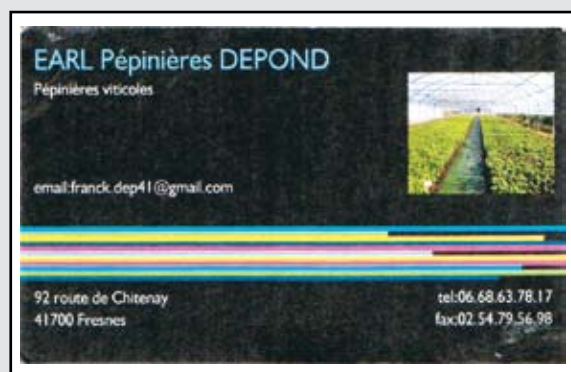
Elections présidentielles

De nouveaux horaires ont été définis pour les élections présidentielles. Les bureaux seront ouverts de 8h à 19h, les créneaux des bureaux seront adaptés en conséquence.

Attention ! Une entreprise fait actuellement du porte à porte en se déclarant recommandée par la mairie alors qu'il n'en est rien. Soyez vigilants !

Visite à notre doyenne Fresnoise

Le 9 avril, quelques élus et proches sont venus rendre visite et ont apporté un bouquet d'eau à notre doyenne Mauricette Marsault pour lui fêter ses 99 printemps.



FNACA FNACA intercommunal de CONTRES, FRESNES, COUR CHEVERNY, SASSAY, CHEREMERY, SOINGS en SOLOGNE.

Notre Comité FNACA a célébré le dimanche 19 mars le 55ème anniversaire du cessez le feu en ALGERIE. Nous nous sommes rassemblés à 10h à Cour Cheverny puis à 12h30 au monument aux morts de Contres et à 17h30 à celui de Fresnes où un vin d'honneur a été offert par la municipalité. Deux de nos camarades ont été décorés. A 13h notre traditionnel repas a eu lieu salle des fêtes de Sassay. Le 21 janvier nous nous étions retrouvés autour de la galette des rois. Nous préparons **2 randonnées, les dimanches 21 mai et 20 août** ; venez nombreux avec vos familles et amis marcheurs ; une halte dégustation est prévue dans une chèvrerie. **Le dimanche 30 juillet** nous organisons, à FRESNES une brocante. Exposants et chineurs sont attendus dès 6 heures.

Contactez Yves Colin au 02 54 79 56 56 si besoin d'informations complémentaires.

Association des Parents d'élèves



L'A.P.E. vient tout juste d'organiser son premier concours de belote de l'année 2017. Cette manifestation a réuni de nombreux joueurs et ce, dans une ambiance conviviale.

Les prochains événements inscrits à l'agenda :

- **Un tournoi de belote** aura lieu **le samedi 27 mai au foyer communal** de Fresnes (Salle Roger Lebert).
- **La « tant attendue » fête de l'école** qui viendra clôturer l'année scolaire se tiendra **le samedi 1^{er} juillet** au sein de l'école. Nous vous y attendons nombreux !

L'A.P.E. tient à nouveau à remercier la municipalité pour les équipements mis à disposition pour ces manifestations.

Rappel :

Les différentes actions encadrées par l'A.P.E. ont pour but de récolter des fonds qui sont ensuite reversés afin de financer les projets et sorties scolaires. C'est pourquoi l'implication de chacun, même minime, est la bienvenue pour garantir le succès de nos actions ainsi que leurs pérennités. Nous comptons sur vous !

Les planches de Fresnes



Cette saison réalisée en association avec la troupe d'Ouchamps a connu un beau succès !

La pièce jouée, ***L'auberge du caramel***, de Jean-Luc Pecqueur, a fait salle comble à chaque représentation.

Les comédiens ont joué à Fresnes début février puis à Contres le deuxième week end de ce mois et enfin à Ouchamps les 25 et 26 février : à chaque fois les spectateurs ont été emportés dans le rire par les facéties des acteurs et les nombreux rebondissements de la pièce.

L'auteur leur a fait l'honneur et le plaisir de venir assister à une représentation ce qui a également enchanté le public de cette soirée là.

Après quelques semaines de repos, les membres de la troupe se retrouveront de nouveau afin de commencer, déjà eh oui ! à envisager la saison prochaine : principalement des lectures pour la sélection de la future pièce.



Etat civil - Infos utiles

Une anomalie s'est glissée dans notre bulletin annuel 2016 au niveau de l'état civil concernant le mariage de M. et Mme Beltran. Tous les membres du comité de rédaction des bulletins leur présentent leurs excuses. Voici ci-dessous la parution correcte les concernant.

M. Beltran Raphaël et Mlle Robin Lise - 16 Juillet 2016



Tarifs 2017

Il est rappelé qu'un chèque de caution de 228,67 € est demandé aux utilisateurs du foyer communal, pour garantir des dégâts, vaisselle ou autres, occasionnés lors de la location. Le tarif commune est réservé aux personnes payant la taxe d'habitation ou la taxe sur le foncier bâti de la commune.



La saison de pêche a démarré !

Foyer communal

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Une journée	174 €	350 €
Deux journées	267 €	524 €
Vin d'honneur	58 €	69 €
Un week-end (à compter du vendredi midi)	325 €	594 €

Garderie scolaire

Par mois : 22.50 €
Quotidien (exceptionnel) : 3,60 €

Cantine scolaire

Prix des repas :
3,43 € pour 1 à 2 enfants
3,33 € à partir de 3 enfants
4,87 € pour les adultes

Cartes de pêche

Habitant commune
ou contribuable : 5 € / jour
.....35 € / an
Hors commune : 7 € / jour
.....50 € / an




















MS Habitat Concept
BILAN THERMIQUE ✓ ISOLATION ✓ MENUISERIE ✓ CHAUFFAGE
Sébastien MINAULT 07 86 87 31 40
27 CHEMIN DES PINS - 41700 FRESNES
mshabitatconcept@orange.fr

ATELIERS DYE MECA
MATÉRIEL de LABORATOIRE
CALORIMÉTRIE
DYE MAURICE
calo.langavant@orange.fr
www.atelier-dye-meca.com
19 rue de L'ORME
41700 FRESNES en Sologne
Tel: 0254 79 0419

Ets DYÉ
SOLOGNE MOTOCULTURE
5 route de Blois 41700 FRESNES
tel. 02 54 79 55 90

ANGIER SARL
TREMBLAY
PLOMBERIE
SANITAIRE
CHAUFFAGE
Frédéric Tremblay
Artisan RGE
41700 FRESNES 02.54.79.09.45 sarl-eat@orange.fr

AGENDA

-  23 avril : 1er tour des élections présidentielles
-  7 mai : 2nd tour des élections présidentielles
-  8 mai : Commémoration de la victoire 1945
-  13 mai : Concours de belote AFN
-  21 mai : Randonnée FNACA
-  27 mai : Concours de belote APE
-  29 mai : Congrès Départemental FNACA à Vendôme
-  10 juin : Portes ouvertes Bibliothèque
-  11 juin : 1er tour des élections législatives
-  18 juin : 2nd tour des élections législatives
-  18 juin : Commémoration appel du 18 Juin
-  1er juillet : Fête de l'école
-  2 juillet : Congrès départemental à St AIGNAN/CHER UNC AFN
-  14 juillet : Fête Nationale - Vide grenier et Bric à Brac AFNS gratuit au parc de loisirs
-  22 juillet : Méchoui UNC AFN
-  30 juillet : Brocante FNACA à FRESNES
-  20 août : Randonnée FNACA



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : 09h00 - 12h00
 Mardi : 13h30 - 17h00
 Mercredi : 09h00 - 12h00
 Jeudi : Fermé au public
 Vendredi : 13h30 - 17h00
 Samedi : 09h00 - 11h45

Tél : 02 54 79 53 19 - fax : 02 54 79 65 02

Mail : mairie.fresnes41@wanadoo.fr

Site internet : www.fresnes41.fr

HORAIRES DE LA GARDERIE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Le matin : de 07h15 à 08h45

Le soir : de 16h30 à 18h15

(18h30 avec demande express motivée des parents)

Le **mercredi** de 07h15 à 08h45 et de 11h45 à 13h45

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Mercredi : 15h30 à 17h30

Vendredi : 16h45 à 18h30

Le **1^{er} et 3^{ème} samedi de chaque mois** de 10h à 11h30

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE CONTRES

Du 1er avril au 30 septembre

Lundi : 9h30 - 12h 14h - 17h

Mardi : 9h30 - 12h 14h - 18h

Mercredi : 9h30 - 12h 14h - 18h

Jeudi : (fermé le matin) 14h - 18h

Vendredi : 9h30 - 12h 14h - 18h

Samedi : 9h30 - 12h 14h - 18h

Fermé les dimanches et jours fériés.

Tél : 02 54 79 51 10

NUMÉROS UTILES

Pompiers : 17

Samu : 15

Gendarmerie de Contres : 02 54 79 74 50

Présence verte : 02 54 44 87 26



Le prochain Fresnes Infos paraîtra en juillet 2017. Il reste disponible en mairie.

Nos pages sont ouvertes aux associations qui voudront bien déposer leurs informations en mairie.

La rédaction des textes reste sous l'entière responsabilité des associations.

Directeur de publication, le Maire : Monsieur Jean-Marie DYE

Vos correspondants : les membres de la Commission Communication présidée par M. PRIOUX Sébastien et les membres du Conseil Municipal.

Crédit Photos : Cécile Homet, Michel Collin